



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0390

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : La Saulaie - Pôle multimodal - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires des impacts du pôle multimodal sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

**Rapporteur** : Monsieur Imbert

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémiann (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

**Séance publique du 15 décembre 2008**

**Délibération n° 2008-0390**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Oullins

objet : **La Saulaie - Pôle multimodal - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires des impacts du pôle multimodal sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le protocole d'intention sur la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors d'octobre 2007 s'inscrit dans le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), qui vise à développer l'intermodalité et à renforcer l'intégration des réseaux de transports publics. La création d'un nouveau pôle d'échange multimodal sur la commune d'Oullins s'inscrit dans ce protocole, qui a fait l'objet d'une approbation par délibération en date du 9 juillet 2007.

En prolongeant la ligne B du métro à Oullins, le Sytral engage le projet du nouveau tissu urbain sur l'importante friche industrielle ferroviaire de La Saulaie incluant la réalisation du pôle multimodal.

Dans ce contexte, la Communauté urbaine organise la cohérence des projets urbains et participe à la définition des conditions de leur réalisation.

Concernant l'impact des projets sur l'activité ferroviaire, Réseau ferré de France (RFF) a élaboré et estimé financièrement le programme d'études préliminaires qui doit permettre d'identifier, quantifier et évaluer les actions nécessaires aux libérations foncières et à la réalisation d'ouvrages ferroviaires liés au fonctionnement du futur pôle multimodal.

Afin de permettre à RFF de financer son programme d'études, un projet de convention partenariale fixe le montant des frais d'études à 163 494 € courants et propose la répartition des charges financières entre les partenaires de la manière suivante (en € courants) :

Partenaires	Communauté urbaine	RFF	Etat	Région	Commune d'Oullins	Sytral	SNCF	Total
programme d'études	56 406	26 794	26 287	26 287	9 744	9 279	8 697	<b>163 494</b>
% (arrondis)	35 %	16 %	16 %	16 %	6 %	6 %	5 %	<b>100 %</b>

S'agissant d'études préliminaires se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, les contributions qui sont versées à RFF sont exonérées de TVA.

Le projet est inscrit au contrat de projet Etat-Région 2007-2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - la convention partenariale relative aux modalités de financement et de réalisation des études préliminaires des impacts du pôle multimodal sur les installations ferroviaires et sur le domaine foncier de RFF,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 56 406 € nets de taxes à verser sous forme de subvention à RFF.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 380 - fonction 815 - opération 857.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.**